

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T 213

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de remplacement du réseau d'assainissement cassé
Avenue des Combattants en Afrique du Nord
A compter du 03/08/2024 jusqu'au 30/08/2024**

PROLONGATION

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 relative à la redevance pour l'occupation du domaine public – actualisation et création de nouveaux tarifs,
Vu l'arrêté N°24T191 du 3 juillet 2024 relatif aux travaux de remplacement du réseau d'assainissement cassé, avenue des Combattants en Afrique du Nord,

CONSIDÉRANT la demande initiale du pétitionnaire : **RTP, avenue de la Roche Fourcade – 13400 AUBAGNE** pour le compte de : **METROPOLE DEAP**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du pétitionnaire en date du 23 juillet 2024, pour une durée de vingt-huit jours supplémentaires.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à poursuivre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions annexes.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 08 AOUT 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



24T191



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 03 JUL. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Avenue des Combattants en Afrique du Nord

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

PROLONGATION

LE PETITIONNAIRE ... RTP

Adresse Avenue de la Roche Fourcade

13400 AUBAGNE

Tél./FAX 04 42 84 03 83

MAIL redavid.rtp@outlook.fr

POUR LE COMPTE DE

METROPOLE DEAP

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

A compter du 29/06/2024 jusqu'au 02/08/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux de remplacement du réseau d'assainissement cassé

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

100m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/H

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

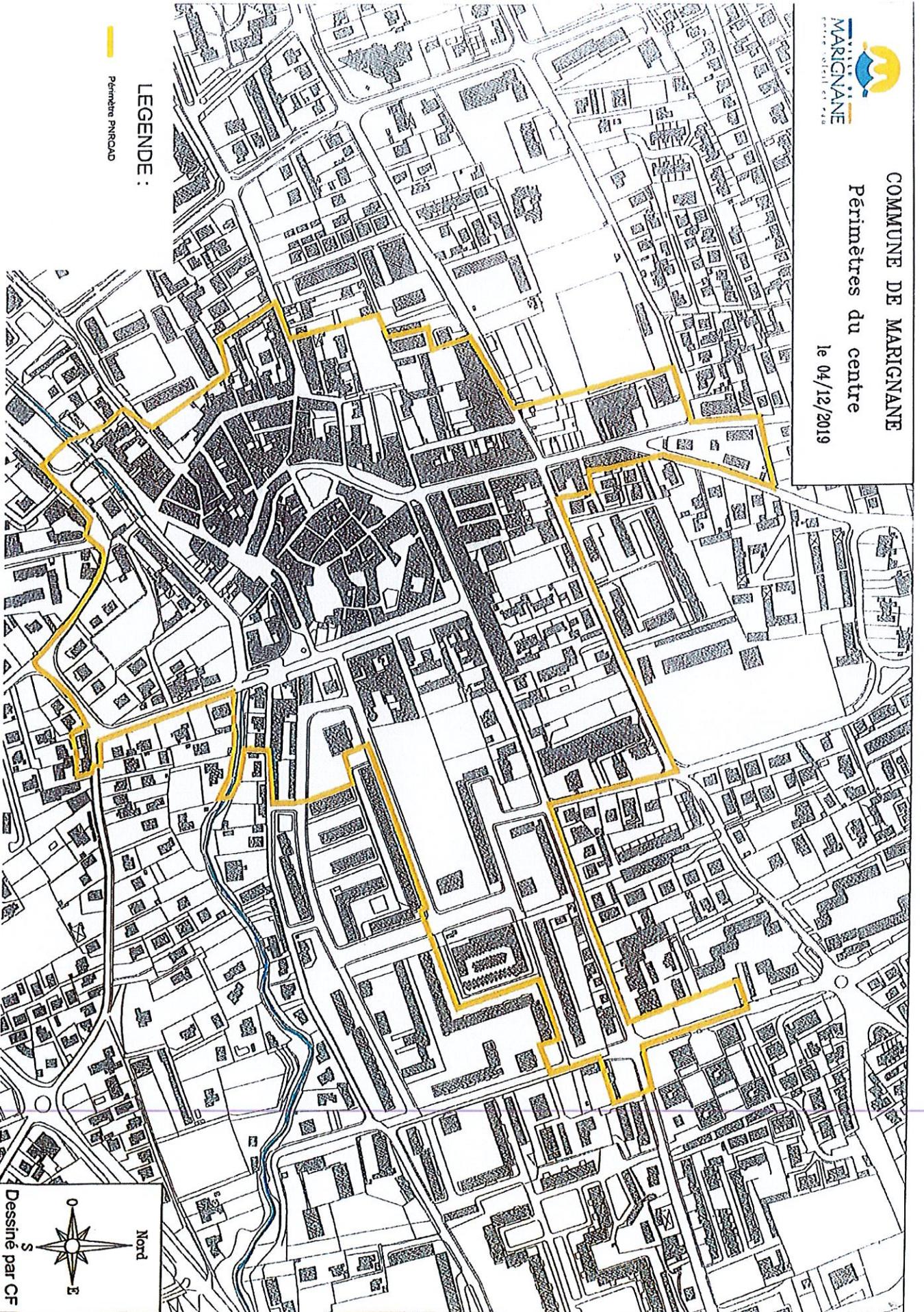
INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

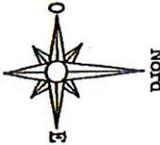
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE
Périmètres du centre

le 04/12/2019



LEGENDE :
— Périmètre PNRoad



Nord
S
E
O

Dessiné par CF